

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF634

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 51 NONIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'article 51 *nonies*, introduit par le Sénat contre l'avis du Gouvernement, qui prévoit une aide au paiement des cotisations et contributions sociales patronales dues en 2021 par les employeurs agricoles.

D'une part, de nombreuses mesures de soutien de ce type ont déjà été mises en œuvre depuis le début de la crise, notamment à destination du secteur vitivinicole, dans le cadre de la LFR III pour 2020, du PLFSS pour 2021 ou au travers des aides telles que le dispositif de distillation de crise.

D'autre part, la robustesse juridique du dispositif proposé par le Sénat est tout sauf assurée, le risque de rupture d'égalité contraire à la Constitution étant très sérieux.

Ce sont d'ailleurs ces considérations qui ont conduit l'Assemblée à rejeter ce dispositif à plusieurs reprises cet automne.